



Retraites : uni.es et déterminé.es le 6 juin pour le retrait ! Horaires & lieux de manif

samedi 3 juin 2023, par [CGT educ'action](#)

Non, la réforme des retraites n'est pas arrivée au bout de son processus démocratique, contrairement à ce que martèle le gouvernement !

Une réforme sans vote à l'Assemblée nationale et par la grâce de l'article 49.3 de la Constitution, ce n'est pas démocratique. Et cela continue avec la décision du Conseil constitutionnel qui rejette pour la deuxième fois la possibilité d'un référendum sur l'âge limite de la retraite à 62 ans.

La première demande de consultation populaire déposée par la gauche devant le Conseil constitutionnel a fait long feu : invalidée le 14 avril dernier. Le 3 mai, la seconde demande, toujours déposée par la gauche, et visant à interdire l'âge légal de départ à la retraite au-delà à 62 ans n'a pas eu plus de chance.

« La seule possibilité donnée à la population de s'exprimer sur un sujet aussi central a été bafouée par deux fois. C'est un scandale démocratique », réagit Thomas Vacheron, secrétaire confédéral en charge de l'intersyndicale retraites. Un nouveau déni de démocratie qui s'ajoute à la longue liste d'entorses depuis que le pouvoir exécutif a décidé de faire passer en force sa réforme des retraites. Envers et contre tous.

Une décision ubuesque

Deux jours après la mobilisation massive du 1^{er} mai placée sous le signe du travail et des retraites, les membres du Conseil constitutionnel n'ont pas donné la possibilité aux parlementaires de déclencher un RIP.

Pour argumenter leur décision, ceux que l'on appelle les « Sages » de la Rue de Montpensier jugent que le référendum « ne porte pas sur une réforme relative à la politique sociale de la Nation » : en clair, au moment du dépôt de la demande de référendum, l'âge de départ à la retraite était de 62 ans, donc selon eux, le RIP est sans objet... Une décision ubuesque puisque la loi a été promulguée juste après, et que l'âge de départ n'est plus fixé à 62 ans mais à 64 !

Un non-événement

On se passera de référendum. Pour la CGT, son rejet par le Conseil constitutionnel est « un non-événement ». La victoire pour obtenir le retrait de cette réforme injuste et injustifiée passe par la mobilisation unitaire. « Plus de deux millions de manifestants ont défilé le 1er mai, partout en France : c'étaient les plus grands défilés depuis l'après-guerre », reprend Thomas Vacheron.

Et l'intersyndicale ne fléchit pas : elle appelle à poursuivre la lutte au moins jusqu'au 8 juin, date de l'examen de la proposition de loi du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (Liot) à l'Assemblée nationale pour abroger la réforme des retraites.

D'ici là, une nouvelle journée d'actions est prévue le 6 juin à l'appel de l'intersyndicale qui demande aux travailleurs.euses d'entretenir un feu roulant d'initiatives et d'actions dans les entreprises et les services publics. La lutte continue !

[Lire l'article sur le site de la CGT, ici !](#)

INFOS PRATIQUES MANIF DANS L'AIN

- Oyonnax : rdv Valexpo 10h
- Bellegarde : rdv Mairie 10h
- St Genis Pouilly : rdv centre Jean Monnet 10h
- Bourg-en-Bresse : rdv Champ de foire départ manif 14h30
- Belley : 17h30 Place des Terreaux
- Ailleurs : infos à suivre